

## COMMUNE DE STEIGE

Département du BAS-RHIN  
Arrondissement de SELESTAT

### **Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers élus  
15

Date de convocation : 30 janvier 2019  
Séance du 5 février 2019

Sous la présidence de Roland MANGIN, Maire

Conseillers en fonction  
15

Membres présents : Mmes et Mrs les conseillers à l'exception de  
Reine-Thérèse HOUTMANN qui donne procuration à Evelyne SCHWARTZ et  
Clarisse MOURLAM, absentes excusées

Conseillers présents :  
13

Copie intégrale des délibérations prises  
En présence de Jérôme VINCENT, agent technique de l'ONF

#### **1) Coupes et travaux en forêt communale 2019**

Suite aux explications de Jérôme VINCENT et du maire, le conseil municipal approuve à **l'unanimité** les travaux d'exploitation, l'état de prévision des coupes et les différents travaux d'infrastructures, de plantation et d'entretien.

Le total des bois exploités s'élèvera à 1143 m<sup>3</sup>, pour une recette totale brute de 70 380 €.

Les dépenses d'exploitation s'élèveront à :

- Abattage et façonnage : 21 710 € HT
- Débardage : 11 370 € HT
- Honoraires ONF (assistance technique) : 4470 € HT
- Travaux de maintenance : 1560 € HT
- Travaux de plantation : 460 € HT
- Travaux sylvicoles : 4084 € HT
- Travaux d'infrastructures : 520 € HT
- Travaux de protection contre les dégâts de gibiers : 1102 € HT
- Travaux divers : 500 € HT

#### **2) Autorisation de payer les factures avant le vote du budget**

Afin de pouvoir honorer les dépenses d'investissement du budget communal : restes à réaliser 2018 et les factures début 2019, avant le vote du budget primitif 2019, le conseil municipal autorise le maire à procéder à leur mandatement dans la limite du ¼ des crédits de 2018, pour l'exécution des programmes

91 – 7520 €

82 – 1450 €

204 – 7650 €

89 – 1200 €

Afin de pouvoir honorer les dépenses d'investissement du budget de la forêt : restes à réaliser 2018 et les factures début 2019, avant le vote du budget primitif 2019, le conseil municipal autorise le maire à procéder à leur mandatement dans la limite du ¼ des crédits de 2018, pour l'exécution du programme 83 = 2000 €

#### **3) Achat en urgence de la saleuse**

Sur proposition du maire, le conseil municipal valide l'achat d'une nouvelle saleuse auprès des Ets JOST à Molsheim au prix de 1090.01 € TTC

#### **4) Achat d'un nouvel ordinateur pour la mairie**

Sur proposition du maire, le conseil municipal valide l'achat d'un nouvel ordinateur pour la mairie auprès de Berger Levrault, pour un montant total de 2047 € TTC, comprenant tout le matériel, l'installation et les différents paramétrages.

#### **5) Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Afin de permettre le paiement des factures en attente, le conseil municipal autorise le maire à ouvrir auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges, une ligne de trésorerie d'un montant de 30 000 €, et à signer tous documents y afférents.

#### **6) Informations du maire et des adjoints concernant des sujets d'actualité et de la vie de la commune**

Le maire et les adjoints interviennent pour donner un certain nombre d'informations, notamment :

- La nécessité de remplacer des ardoises sur la toiture du chœur de l'église
- De réaliser des travaux d'étanchéité à la toiture terrasse des WC de l'école
- Nouveaux équipements à la cuisine de l'EAR et travaux de peinture

Un certain nombre de travaux seront à réaliser par les membres du conseil municipal :

- Abri communal de la Grande Goutte
- Réfection de voirie
- Nettoyage annuel de l'EAR

#### **7) Dates à fixer**

- Commission des bâtiments pour définir des travaux à l'EAR et autres : lundi 18 mars à 18 heures
- Commission chemins et voirie : organisation d'une tournée avec l'employé communal : 1<sup>ère</sup> journée le samedi 23 mars, rendez-vous à 8 h à la mairie
- Commission fleurissement : vendredi 29 mars à 18 h
- Commission des finances compte administratif et budget prévisionnel : mardi 19 mars à 18 h 30 et conseil municipal le lundi 1<sup>er</sup> avril à 20 heures
- Travaux à réaliser avec l'aide des conseillers municipaux : le samedi 6 avril, rendez-vous à 8 heures à la mairie (nettoyage de l'EAR et peinture à l'abri communal)

#### **8) Divers**

Date à noter pour la tenue du bureau de vote des élections européennes qui auront lieu le 26 mai prochain.

Lu, approuvé et signé. Suivent les signatures de tous les conseillers présents.  
Pour copie conforme faite à Steige, le 8 février 2019

Le Maire  
Roland MANGIN